

# Les Infos de Base

Mercredi 11 mars 2015  
volume 18, numéro 10  
ISSN 1492-0670



**GAUDET**  
ÉDITEUR LTÉE

## État de la publication

Les *Infobases Lois et Règlements du Québec* sont à jour au 1<sup>er</sup> mars 2015.

Les *Infobases Lois et Règlements du Canada* sont à jour au 4 février 2015.

Les *Infobases Lois et Règlements de l'Ontario* sont à jour au 19 février 2015.

Le *Code civil du Québec — Accès aux règles* est à jour au 22 février 2015.

Le *Dictionnaire encyclopédique du Droit québécois* est à jour au 22 février 2015 et contient maintenant 9 692 termes ou mots de renvoi pertinents.

## Modifications aux lois du Québec

*Aucune modification cette semaine.*

Note : Il s'agit d'une liste partielle des lois intégrées. De plus, elles ont pu entrer en vigueur en totalité ou en partie.

## Modifications aux règlements du Québec

*Règlement sur le Conseil d'administration, les assemblées générales et le siège de l'Ordre des traducteurs, terminologues et interprètes agréés du Québec*, RLRQ, c. **C-26**, r. 274, remplacé.

*Règlement sur les élections et l'organisation de l'Ordre des traducteurs, terminologues et interprètes agréés du Québec*, Décision du 30-01-2015, (2015) 147 G.O. 2, 285, a. 41.

*Règlement sur les élections au Conseil d'administration de l'Ordre des traducteurs, terminologues et interprètes agréés du Québec*, RLRQ, c. C-26, r. 275, remplacé.

*Règlement sur les élections et l'organisation de l'Ordre des traducteurs, terminologues et*

*interprètes agréés du Québec*, Décision du 30-01-2015, (2015) 147 G.O. 2, 285, a. 41.

*Règlement sur la représentation régionale et sectorielle aux fins des élections au Conseil d'administration de l'Ordre des traducteurs, terminologues et interprètes agréés du Québec*, RLRQ, c. C-26, r. 279, remplacé.

*Règlement sur les élections et l'organisation de l'Ordre des traducteurs, terminologues et interprètes agréés du Québec*, Décision du 30-01-2015, (2015) 147 G.O. 2, 285, a. 41.

*Règlement sur les élections et l'organisation de l'Ordre des traducteurs, terminologues et interprètes agréés du Québec*, RLRQ, c. C-26, Décision du 30-01-2015, (2015) 147 G.O. 2, 285, nouveau.

*Règlement sur la division en groupes des producteurs de pommes de terre*, RLRQ, c. **M-35.1**, r. 266, remplacé.

*Règlement sur les catégories des producteurs de pommes de terre du Québec*, Décision 10631 du 20-02-2015, (2015) 147 G.O. 2, 507, a. 11.

*Règlement sur le regroupement des producteurs de pommes de terre du Québec en catégories selon leurs activités*, RLRQ, c. M-35.1, r. 271, remplacé.

*Règlement sur les catégories des producteurs de pommes de terre du Québec*, Décision 10631 du 20-02-2015, (2015) 147 G.O. 2, 507, a. 11.

*Règlement sur les catégories des producteurs de pommes de terre du Québec*, RLRQ, c. M-35.1, Décision 10631 du 20-02-2015, (2015) 147 G.O. 2, 507, nouveau.

*Règlement sur le régime des études de l'École nationale des pompiers du Québec*, RLRQ, c. **S-3.4**, A.M. 0001-2015 du 06-02-2015, (2015) 147 G.O. 2, 293, nouveau.

*Règlement sur les frais de scolarité de l'École nationale des pompiers du*

## Dans ce numéro

1

État de la publication

Modifications aux lois du Québec

Modifications aux règlements du Québec

Gaudet Éditeur Ltée  
5278 rue Nantel  
Saint-Hubert QC J3Y 9A7  
514/893-2526  
[info@gaudet.qc.ca](mailto:info@gaudet.qc.ca)  
<http://www.gaudet.qc.ca/>

Québec, RLRQ, c. S-3.4, Décision du 15-01-2015, (2015) 147 G.O. 2, 293, nouveau.

*Règlement 81-101 sur le régime de prospectus des organismes de placement collectif*, RLRQ, c. **V-1.1**, r. 38, a. 1.1.

*Règlement modifiant le Règlement 81-101 sur le régime de prospectus des organismes de placement collectif*, A.M. V-1.1-2015-02 du 12-02-2015, (2015) 147 G.O. 2, 484, a. 1.

*Arrêté ministériel concernant le Projet-pilote relatif aux systèmes de chenilles pour véhicules tout-terrain munis de 4 roues*, RLRQ, c. **V-1.2**, r. 3, abrogé (a. 11).

Note : Il s'agit d'une liste partielle des règlements intégrés. De plus, ils ont pu entrer en vigueur en totalité ou en partie.